



Republique du Bénin



Bénin

Document de Projet

**Projet d'Appui aux Elections 2011
(PAE)**

PAGE DE SIGNATURE

NUMERO PROJET:

TITRE PROJET: PROJET D'APPUI AUX ELECTIONS DE 2011

AGENCE D'EXECUTION: PNUD

SITE PROJET: BENIN

SOURCE DE FONDS :

DATE DE DEMARRAGE ESTIMEE: 25
Janvier 2011

DUREE DU PROJET : 9 MOIS

DATE DE CLOTURE ESTIMEE: 25 septembre
2011

Financement du Projet en US \$	
Apports des partenaires	
Commission Européenne	4 200 000 USD
Pays Bas	1.300 000 USD
Danemark	
Belgique	
Japon	
Gouvernement	
PNUD	200.000 USD
Total des apports	
Coûts administratifs	
Total général	8 769 473 USD

Le présent projet d'appui aux élections 2011 (PAE) vise à apporter l'assistance technique et logistique aux organes en charge de l'organisation et de la gestion des scrutins présidentiel et législatifs devant se tenir au Bénin au premier semestre 2011. Il s'agira d'une part, d'appuyer la CENA dans la conduite des opérations de vote, la tenue des scrutins et la compilation/traitement des résultats et d'autre part, de renforcer les capacités de la Cour Constitutionnelle pour remplir ses fonctions de veille de la régularité de l'élection présidentielle et de la gestion des contentieux électoraux. L'assistance du projet se traduira essentiellement par un appui logistique et matériel pour les deux scrutins.

Approuvé au nom du :

Signature

Date

Gouvernement du Bénin :

Pascal Irénée Koupaki,
Ministre d'Etat, Chargé de la Prospective,
du Développement, de l'Evaluation des Politiques
Publiques et de la Coordination de l'Action
Gouvernementale

P. Koupaki 20/01/11


Programme des Nations Unies pour le Développement:

Nardos Békélé – Thomas
Coordonnateur Résident du SNU &
Représentant Résident du PNUD

Nardos Békélé 19/01/11
Programme des Nations Unies
pour le développement


Partie I. ANALYSE DE LA SITUATION

1. L'évolution de la situation politique du Bénin est caractérisée par trois phases, à savoir : (i) les douze premières années qui ont suivi l'indépendance (1960-1972), période d'instabilité très prononcée des institutions politiques, ponctuée par de fréquents coups d'Etat et autres manifestations populaires ; (ii) de 1972 à 1989 : le pays a connu pendant dix sept ans, un régime militaire ayant une orientation révolutionnaire socialiste basée sur le marxisme-léninisme ; (iii) 1990 : marque le point de départ du Renouveau démocratique avec l'organisation de la Conférence des forces vives de la Nation (février 1990), la promulgation de la Constitution et l'instauration du multipartisme intégral.

2. Le système démocratique ainsi mis en place au Bénin a fait montre d'une stabilité remarquable. Des institutions démocratiques ont été installées et fonctionnent et les élections sont organisées aux échéances fixées par la constitution du 11 décembre 1990. Depuis 1990, le pays a organisé, dans un environnement pacifique et de pluralisme politique, plusieurs élections dont cinq législatives (1991, 1995, 1999, 2003 et 2007), quatre présidentielles (1991, 1996, 2001 et 2006) et deux consultations locales (2002 et 2008), sans oublier le référendum constitutionnel de 1990. Les résultats sont consacrés par trois alternances politiques (1991, 1996 et 2006) au niveau présidentiel et le renouvellement régulier de la législature à en moyenne 60% tous les quatre ans.

3. Pour l'organisation et la gestion des élections, le Bénin met en place à chaque échéance et conformément à la loi portant règles générales pour les élections, une Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) appuyée par le Secrétariat Administratif Permanent (SAP-CENA). La CENA est chargée de la préparation, l'organisation, du déroulement, de la supervision des opérations de vote et de la centralisation des résultats. Elle est représentée dans chaque département par la Commission Electorale Départementale (CED), dans chaque commune par la Commission Electorale Communale et dans chaque arrondissement par la Commission Electorale d'Arrondissement. Le SAP CENA, mémoire institutionnelle des opérations électorales au Bénin, assure le relais de la CENA entre deux élections. Au cours de cette période, le SAP-CENA se charge entre autres de la récupération et de l'entretien du matériel électoral, de la formation des agents électoraux, de la vulgarisation des lois électorales dès leur promulgation et de l'élaboration de l'avant projet du budget des élections.

4. Tirant leçon des élections précédentes, on peut noter que le bon déroulement des élections dépend des facteurs essentiels que sont :

- l'existence d'un cadre légal régissant l'organisation des élections,
- l'institution électorale fonctionnelle, dotée des moyens et capacités requis,
- l'organisation des opérations en amont des élections (établissement de la liste électorale et délivrance des cartes d'électeurs, sensibilisation de la population sur les opérations électorales, formation des journalistes pour un meilleur traitement des informations électorales),
- l'organisation des opérations de vote proprement dites qui comprend un contenu logistique très important, le dépouillement des bulletins de vote, la proclamation des résultats du scrutin dans les délais et le traitement adéquat des recours (le contentieux électoral).

5. Le Bénin a opté depuis les années 90 pour l'élaboration d'une liste électorale permanente informatisée (LEPI) dans le but de renforcer la fiabilité et la crédibilité de son système électoral. Cependant, aucune des tentatives visant à opérationnaliser ce choix n'a pu aboutir jusqu'en 2009, année où la loi portant réalisation du RENA LEPI a été votée et promulguée et un projet d'appui mis en place avec la participation financière du Gouvernement et des PTFs. En fin décembre 2010, les deux premières phases, à savoir la cartographie censitaire et le recensement, sont achevées, et la troisième relative à l'enregistrement biométrique des citoyens en cours d'achèvement. Aussi, la loi portant règles générales pour les élections en République du Bénin consacre-t-elle la LEPI comme instrument à utiliser pour ces élections.

6. Considérant la disponibilité de la LEPI, les opérations de vote proprement dites à couvrir par le PAE porteront pour l'essentiel sur : la mise à disposition du matériel de vote, l'appui à la Cour Constitutionnelle pour le déploiement des observateurs. Une mauvaise appréciation des tâches et une mauvaise préparation des agents électoraux (des membres de la CENA aux agents de bureaux de vote et aux agents recenseurs) sont souvent à l'origine de dysfonctionnements qui engendrent de nombreuses contestations et recours.

7. La proclamation des résultats du scrutin présidentiel est du ressort de la Cour Constitutionnelle qui, en vertu de l'article 117 de la Constitution a entre autres tâches de (i) veiller à la régularité de l'élection du Président de la République; examiner les réclamations, statuer sur les irrégularités qu'elle aurait pu, par elle-même, relever et proclamer les résultats du scrutin ; (ii) statuer sur la régularité du référendum et en proclame les résultats; et de (iii) statuer, en cas de contestation, sur la régularité des élections législatives. La gestion des recours (phase post électorale) est aussi d'une importance capitale pour la transparence des élections.

8. La société civile a-t-elle toujours joué un rôle très important pendant les différentes phases des élections, aussi bien dans les domaines du plaidoyer, de la sensibilisation des populations que de la formation des populations et des hommes des medias ainsi que de l'observation des opérations électorales.

9. C'est dans cette perspective que le Gouvernement, à travers le présent **Projet d'Appui aux Elections de 2011** (PAE), entend mobiliser les partenaires au développement au nombre desquels les Pays-Bas, l'Union Européenne, le Danemark, la Belgique, la Suisse, le Japon, la France (éventuellement d'autres partenaires intéressés) et le Programme des Nations Unies pour le Développement pour l'accompagner dans l'organisation des élections de 2011.

10. Tenant compte des délais, le présent projet d'appui vise à appuyer la CENA à travers la mise à disposition d'un appui technique et logistique à l'organisation des élections présidentielle et législatives, et à renforcer la Cour Constitutionnelle à travers la prise en charge des observateurs qu'elle déploiera sur toute l'étendue du territoire au cours du scrutin.

Partie 2. STRATEGIE

11. Ce projet d'appui aux élections de 2011 s'inscrit parfaitement dans le cadre du Plan d'Action du Programme de Pays (CPAP) 2009-2013, et particulièrement de son effet «Promotion de la bonne gouvernance et du développement participatif» et du Produit 2 « Réforme du système électoral est effective ».

12. Le projet s'inscrit enfin dans le cadre des programmes de coopération bilatérale entre le Bénin et les PTF, qui font de la promotion de la bonne gouvernance la base du développement.

13. La mise en œuvre du projet repose essentiellement sur un certain nombre de principes :

- l'organisation des élections est basée sur l'ensemble des textes législatifs et réglementaires relatifs aux élections en République du Bénin dont la loi 2010/33 consacrant la LEPI comme liste de référence ;
- le Gouvernement prendra en charge le fonctionnement de la CENA et de ses démembrements ;
- le projet appuiera en complément le fonctionnement des démembrements de la CENA pour un montant de 607 060 USD ;
- l'organisation du processus électoral est de la responsabilité des institutions compétentes en la matière, mises en place conformément aux lois ;
- le PNUD, gestionnaire du Panier commun, intervient sur la base d'une requête du Gouvernement pour l'organisation des élections de 2011.

Partie 3. ACTIVITES DU PROJET D'APPUI AUX ELECTIONS 2011

14. Eu égard à ce qui précède, le projet d'appui aux élections de 2011 vise la fourniture de matériel électoral et l'appui au fonctionnement des démembrements de la CENA, ainsi que le recrutement et la formation du personnel temporaire de la Cour Constitutionnelle (CC) permettant à cette institution de mieux s'acquitter de ses fonctions en rapport avec les élections. Dans ce contexte les résultats escomptés du projet sont :

- a. Les matériels électoraux sont acquis et mis à la disposition de la CENA ;
- b. La Cour Constitutionnelle a rempli avec efficacité ses fonctions constitutionnelles consistant à veiller à la régularité des élections présidentielle et législatives, ses capacités de gestion des contentieux sont renforcées.

15. Les activités ci-après seront mises en œuvre :

Activité 1: Acquisition des matériels électoraux, et appui au fonctionnement des démembrements de la CENA.

Les actions envisagées au titre de cette activité du projet consisteront essentiellement en la fourniture du matériel électoral et des consommables à la CENA et à l'appui au fonctionnement de ses démembrements en vue d'une bonne organisation des élections. Il s'agira de :

- l'acquisition du matériel électoral nécessaire pour l'organisation des scrutins et la mise à disposition des équipements informatiques déjà acquis dans le cadre du PAREL ;
- l'appui au bon fonctionnement des démembrements de la CENA (CED, CEC, CEA).

Activité 2 : Appui à la Cour Constitutionnelle

Cette activité couvre les actions visant le renforcement de la Cour Constitutionnelle en vue de mieux remplir ses missions au regard des élections. Il s'agira d'améliorer ses fonctions visant à veiller à la régularité des élections présidentielle et législatives et à gérer les contentieux. L'action envisagée au titre de cette composante du projet est le recrutement et la formation du personnel temporaire prévu (2 000 délégués) pour le scrutin présidentiel.

Partie 4 : MOBILISATION, COORDINATION ET GESTION DU PROJET

Modalités de financement du projet

16. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) ont retenu le PNUD pour gérer un Fonds Commun mis en place dans le cadre du PAE (ci -après le « Panier ») en reconnaissance du mandat donné au PNUD par la Résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU 46/137 du 17 décembre 1991 pour coordonner l'assistance électorale au niveau du Pays concerné entre les acteurs nationaux et internationaux.

17. Les PTFs acceptent le principe d'un panier multi bailleurs où les fonds ne ciblent pas de lignes budgétaires spécifiques. En conséquence, ils vont conclure des accords séparés de partage des coûts avec le PNUD. Les montants des contributions qui seront annoncées par les PTFs seront ceux qui seront pris en considération dans l'élaboration des activités du projet. Toutefois d'autres contributions non encore chiffrées sont attendues et des révisions subséquentes seront apportées au projet au fur et à mesure de la concrétisation de ces contributions. Le PNUD, gestionnaire du panier, doit s'assurer que les contributions sont effectivement disponibles pour la mise en œuvre des activités planifiées.

18. La contribution au titre de la participation aux coûts doit inclure une part calculée au prorata des frais de Service de Gestion Générale de 7%, ainsi que les frais directs liés à la gestion du projet indiqués dans le budget du projet.

Modalités de gestion du projet

19. Sous la modalité « Exécution Directe », le PNUD assure la gestion efficace du PAE. Le PNUD mettra en place une Unité de Gestion du Projet (UGP) qui assurera la gestion quotidienne du PAE. Cette Unité de Gestion apportera également des conseils et des appuis techniques pour la réalisation des activités auxquelles contribue ce projet. Compte tenu des délais de recrutement et en fonction des besoins, le PNUD maintiendra certains experts du Projet d'appui à la réalisation de la LEPI (PAREL). Par ailleurs, le PNUD assurera la collaboration avec les partenaires participant au financement du panier commun et la coordination avec le Gouvernement à travers le mécanisme du Comité de Pilotage précisé ci-après.

20. Les partenaires bénéficiaires du projet sont tenus à se conformer aux procédures de gestion du PNUD. Toutes les dépenses qui auraient été effectuées ou engagements pris en dehors des règles et procédures applicables au PNUD ne pourront pas être couverts par le projet. Le PNUD pourra cependant, dans la mesure où ses procédures l'y autorisent, conclure des accords particuliers avec des entités bénéficiaires en vue de l'exécution de certaines rubriques. Des justificatifs complets des dépenses devront alors être communiqués au PNUD dans les délais convenus.

21. Le PNUD rendra compte aux PTFs contribuant au panier commun de l'utilisation de leurs ressources conformément aux règles et procédures du PNUD. Les rapports réguliers sont élaborés et remis aux PTFs sur les dépenses et les résultats obtenus avec leur contribution. La périodicité des rapports est indiquée ci-après dans la partie « Suivi et évaluation ».

Coordination et Supervision

22. Le projet a une structure de gestion à deux niveaux : un Comité de Pilotage et une Unité de Gestion du Projet.

23. **Le Comité de Pilotage** est responsable de l'orientation stratégique de l'appui offert dans le cadre du présent projet. Il sera co-présidé par le Président de la CENA et le Représentant du Gouvernement. Il sera composé comme suit

- Des représentants de la CENA (le Président et un membre) et d'un représentant de la Cour Constitutionnelle ;
- Des représentants du Gouvernement à savoir : un (1) du Ministère Chargé des Relations avec les Institutions et un (1) du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Du PNUD (1) en sa qualité de gestionnaire du PAE ;
- des représentants des PTFs qui participent au présent projet en qualité d'observateurs.

24. Le Comité de pilotage se réunira toutes les deux semaines, et plus fréquemment selon le besoin et aura les responsabilités ci-dessous :

- définir les orientations stratégiques sur le financement par le Panier des activités électorales ;
- instruire l'Unité de Gestion du Projet sur la gestion du PAE ;
- décider de toutes les questions permettant d'assurer la gestion et le fonctionnement effectif du PAE et le fonctionnement de l'Unité de Gestion du Projet, en conformité avec les dispositions du Protocole d'Accord, de ses Annexes et de ce Document de Projet ;

25. Les décisions du comité de pilotage seront de préférence adoptées par consensus et en cas d'absence de consensus par vote.

26. L'Unité de Gestion du Projet : Le démarrage du projet requiert en premier lieu, la mise en place d'une « Unité de Gestion du Projet (UGP) » composée d'experts de longue et de courte durée pour une période allant jusqu'en septembre 2011, couvrant la période du projet. L'UGP sera notamment chargée de:

- l'appui technique à la CENA et à la Cour Constitutionnelle ;
- le conseil en matière de gestion, de coordination et d'organisation des élections etc.

27. L'UGP sera composée de :

Experts internationaux :

- Conseiller Technique Principal (CTP) ;
- Expert en administration, approvisionnement et finances ;
- Expert en logistique et en gestion des opérations électorales.

Experts nationaux :

- Expert en reporting et visibilité ;
- Assistant Administratif.

Volontaires des Nations-Unies :

Personnel d'appui local :

- Assistant ;
- Chauffeurs.

28. Le PNUD est chargé de mettre en place et de superviser l'UGP qui travaillera en étroite collaboration avec le SAP/CENA, la CENA, le Ministère Chargé des Relations avec les Institutions (MCRI) et les organisations bénéficiaires responsables chacune de la programmation et de la réalisation des activités à financer. Le CTP assurera la liaison avec le Comité de Pilotage. Le personnel de l'UGP sera recruté selon les procédures du PNUD à travers un processus de sélection compétitif auquel sont associés la partie nationale et les PTF contribuant au PAE, qui le souhaitent.

Rôles des partenaires du Projet :

29. La mise en œuvre du présent projet fait intervenir les institutions et partenaires suivants :

30. La CENA, institution dont le mandat est d'organiser les élections devra avec l'appui du SAP / CENA et l'appui de l'UGP, élaborer le plan de travail et d'acquisition du matériel, conformément au plan d'activités opérationnel, s'assurer ensemble avec l'unité de gestion de projet du bon déroulement des opérations et des activités connexes et s'assurer de l'obtention des résultats de chaque étape.

31. Le Gouvernement : outre sa contribution financière aux élections présidentielle et législatives de 2011, il devra s'assurer que les apports et facilités des autres structures nationales seront mobilisés dans les délais requis. Il prend en charge le fonctionnement de la CENA et de ses démembrements, appuyés aussi par le PAE.

32. Les PTFs (participant au PAE) : ils assurent la mise à la disposition du financement du projet dans leur ensemble et siègent au Comité de pilotage en qualité d'observateur.

33. Le PNUD : gère le panier commun, met à la disposition de la CENA et de la Cour Constitutionnelle, conformément au plan de travail, les moyens nécessaires (matériel, technique et financier) pour la mise en œuvre des activités définies par le projet et rend compte de l'utilisation des fonds. Il finance l'équipe de gestion du projet. Il coordonne l'assistance de la Communauté Internationale, contribue à la mobilisation des ressources.

Procédures de recrutement et d'acquisition des biens et services :

34. L'acquisition des biens, services et assistance technique, ainsi que la supervision des actifs, est sous la responsabilité de l'Unité de Gestion du Projet agissant conformément au plan de travail et aux spécifications techniques validées par la CENA. L'acquisition sera réalisée en accord avec les règles et règlements du PNUD avec l'appui de PSO, en prenant en compte les principes de rentabilité et de meilleures pratiques en matière d'acquisition. Les activités liées au Panier qui sont sous-traitées feront l'objet d'appels d'offres conduits par l'Unité de Gestion du Projet en accord avec les règles et procédures du PNUD.

35. **Processus d'Acquisition** : Afin de renforcer la mise en œuvre des projets en matière d'exécution financière ou d'exécution physique des projets, le PNUD Cotonou a établi un Centre des Services qui a pour objectif de fournir des services d'appui en terme de recrutement du personnel et d'acquisition des biens, matériels et équipements de manière à faciliter une bonne mise en œuvre des activités de projets. Ce contre appui déjà le Projet d'appui à la réalisation de la LEPI et continuera d'appuyer le projet d'appui aux élections de 2011 et effectuera les procédures et les processus d'acquisition pour les élections.

36. **Le recrutement des experts et consultants** : Etant donné que le Projet d'Appui aux élections de 2011 n'est qu'une continuité du Projet d'appui à la réalisation de la LEPI (PAREL) et au regard des contraintes de temps pour le recrutement d'experts confirmés dans l'appui aux élections, il est envisagé d'utiliser certains des experts du PAREL ayant les qualifications requises.

Communication, reporting et visibilité :

37. L'Unité de Gestion, sous l'égide du Comité de Pilotage, maintiendra des contacts réguliers avec la communauté des bailleurs intéressés par les processus électoraux au Bénin. L'Unité de Gestion du Projet, en tant que Secrétariat du Comité de Pilotage, a la responsabilité de faire circuler toutes les informations pertinentes relatives au PAE aux membres du Comité de Pilotage. L'Unité de Gestion rédigera le compte rendu des réunions du Comité de Pilotage et le communiquera aux membres du Comité de Pilotage.

Contexte juridique du projet

38. L'administration du projet sera régie par les procédures et règlements du PNUD contenus dans les référentiels du PNUD dans le contexte politique défini par le Conseil d'Administration. Le Plan d'Action de Programme Pays (CPAP) pour 2009-2013 entre le Gouvernement du Bénin et le Programme des Nations Unies pour le Développement régira la gestion de ce projet. Le présent document du projet constitue l'instrument visé à l'article 1er de l'accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement du Bénin et le Programme des Nations Unies pour le développement, signé le 2 mai 1977.

39. Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document de projet qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document de projet n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif du projet ;
- les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les produits et les activités du projet, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou augmentations des coûts dues à l'inflation ;
- les révisions pour l'accroissement des dépenses du personnel ou d'autres frais dû à l'inflation ou à d'autres causes.

PARTIE 5 : RISQUES ET MESURES DE GESTION DES RISQUES

40. Les risques d'ordre politique liés à la mise en œuvre du Projet découlent logiquement des conséquences des contestations relatives aux derniers scrutins, aux difficultés et méfiances en rapport avec la mise en place effective de la CENA et de ses démembrements. La désignation de membres de la CENA, comme de leurs démembrements pourra permettre d'éviter l'exacerbation du climat de méfiance entre les acteurs politiques. Sur le plan organisationnel par ailleurs, la CENA dont les membres ont des profils variés, pourrait ne pas disposer de capacités techniques nécessaires pour mener à bien les opérations électorales. Des synergies et une communication avec toute structure pertinente en la matière seront envisagées.

41. Par ailleurs, compte tenu du démarrage du projet avant la mobilisation de toutes les ressources nécessaires pour sa conclusion, il y a le risque que les ressources disponibles ne couvrent pas en leur totalité les opérations prioritaires à être réalisées. A cet égard, le Gouvernement avec l'appui du PNUD s'engagera à redoubler ses efforts pour la mobilisation des ressources additionnelles requises.

PARTIE 6 : SUIVI/EVALUATION

42. Le suivi du projet sera fait essentiellement par le Comité de Pilotage et à cet égard, l'UGP établira conjointement avec les principaux bénéficiaires à savoir la CENA et la Cour Constitutionnelle, des rapports d'état d'avancement. Un cadre logique avec des indicateurs doit être validé par le Comité de Pilotage au début du projet. Ces indicateurs feront l'objet d'un suivi régulier par les membres de ce Comité.

43. Le Projet d'appui aux élections de 2011 fera l'objet d'une évaluation finale. Ceci permettra d'une part de déterminer dans quelle mesure les indicateurs préalablement identifiés auront été atteints, et d'autre part de tirer les leçons et meilleures pratiques à capitaliser pour les échéances futures.

44. Le projet sera audité en accord avec les règles et procédures du PNUD.

PARTIE 7 : BUDGET DU PROJET

45. Le budget du PAE, dont les détails sont joints en annexe, couvre les rubriques ci-après :

<i>Activité 1 : fourniture de matériel électoral et appui au fonctionnement des démembrements de la CENA</i>	<i>6 899 628 USD</i>	<i>79 %</i>
Achat de matériel non fongible	1 008 568 USD	12 %
Achat de matériel fongible	5 284 000 USD	60 %
Appui au fonctionnement des démembrements de la CENA	607 060 USD	7 %
<i>Activité 2 : appui à la Cour Constitutionnelle</i>	<i>440 000 USD</i>	<i>5 %</i>
recrutement et formation de personnel temporaire	440 000 USD	5 %
<i>UGP</i>	<i>856 141 USD</i>	<i>10 %</i>
Personnel et Fonctionnement de l'UGP	856 141 USD	10 %
<i>Frais de gestion PNUD</i>	<i>573 704 USD</i>	<i>07 %</i>
Total	8 769 473 USD	100 %

TABEAU DES RESSOURCES ET DES RESULTATS

<p>Effets escomptés dans le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays : Le processus démocratique est renforcé à travers le renforcement de la mission du Parlement et la réforme du système électoral.</p> <p>Indicateurs d'Effets selon le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Elections présidentielle et législatives organisées 2. Démarrage de nouveaux mandats présidentiel et législatif selon le calendrier constitutionnel et dans la paix <p>Référence : Fin de mandats (présidentielle et législative) Cibles : Début de nouveaux mandats conformément à la constitution</p>				
<p>Domaine de résultat cité (tiré du Plan Stratégique 2008-2011): Gouvernance démocratique</p> <p>Partenariat Stratégique : A travers leur appui , les partenaires visent essentiellement à faciliter les opérations relatives aux scrutins de 2011, en renforçant les capacités de la CENA sur les plans institutionnel, organisationnel et matériel. Le PNUD assure la coordination des appuis des partenaires afin d'en garantir la cohérence et l'efficacité, de faciliter le dialogue entre la CENA, les partenaires et le gouvernement.</p>				
<p>Titre et Numéro d'identification de Projet (N° ATLAS de l'Award):</p>				
PRODUITS ESCOMPTEES	CIBLES DES PRODUITS (SUR LES ANNEES)	PRINCIPALES ACTIVITES	PARTIES RESPONSABLES	RESSOURCES en \$
<p>Produit 1 : les matériels électoraux sont acquis et mis à la disposition de la CENA et de ses démembrements</p> <p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériels électoraux acquis et déployés <p>Données de base: Aucune planification, ni appui pour la CENA</p>	<p>Cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Spécifications techniques - Commandes des matériels placées - Livraison effective. 	<p>Acquisition des matériels électoraux, fournitures et appui au fonctionnement pour la CENA et ses démembrements.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement du processus d'acquisition du matériel électoral nécessaire pour l'organisation des scrutins ; - mise à disposition des équipements informatiques déjà acquis dans le cadre du PAREL - l'appui au bon fonctionnement des démembrements de la CENA (CED, CEC, CEA) 	<p>CENA</p> <p>SAP CENA/ MCR/</p>	<p>6 899 628</p>
<p>Produit 2 : Les capacités de la Cour Constitutionnelle à remplir avec efficacité ses fonctions constitutionnelles consistant à veiller à la régularité des élections présidentielle et législative et de la gestion des contentieux sont renforcées</p> <p>Indicateurs :</p>	<p>Cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle effectif de la Cour sur les résultats des scrutins 	<p>les capacités de la Cour Constitutionnelle à exercer ses compétences relatives à l'élection présidentielle de 2011 sont renforcées.</p> <p>Recrutement et formation de personnel temporaire pour les deux tours du scrutin présidentiel</p>	<p>Cour constitutionnelle, MCR/</p>	<p>440 000</p>

<p>Données de base:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Confiance aux verdicts de la Cour - Faible contrôle de la Cour sur le déroulement des scrutins sur toute l'étendue du territoire national 				
<p>Gestion du Projet</p>		<p>Fonctionnement (Unité de Gestion)</p>		<p>856 141</p>
<p>TOTAL</p>		<p>Frais de gestion</p>		<p>573 704 8 769 473</p>

PROJET DE BUDGET POUR L'APPUI AUX ELECTIONS 2011

Code	Intitulé/Libellé	Quantité	Coût unitaire	Montant total en F CFA	Montant total en \$	%
1	COMPOSANTE 1 : FOURNITURES DE MATERIEL ELECTORAL PERENNE ET DES CONSOMMABLES COMPLEMENTAIRES POUR LA CENA ET SES MEMBRES POUR LES ELECTIONS			3 449 814 000	6 899 628	77%
1.1	Matériel non fongible			504 284 000	1 008 568	12%
	Urnes (1 par bureau de vote)	18 000	7 000	126 000 000	252 000	
	Scellés (10 par bureau de vote)	270 000	850	228 500 000	459 000	
	Lampes électriques rechargeables et à pile (1 par bureau de vote)	36 000	2 500	90 000 000	180 000	
	Cartouche/ piles (2 par lampe)	51 000	1 000	51 000 000	102 000	
	Climatiseurs (achat)	10	400 000	4 000 000	8 000	
	Installation climatiseurs	1	600 000	600 000	1 200	
	Extincteurs	10	100 000	1 000 000	2 000	
	Cadenas de sécurité avec code (2 par arrondissement)	1 092	2 000	2 184 000	4 368	
1.2	Matériel fongible / Consommables			2 642 000 000	5 284 000	60%
	1.2.1 Bulletins de vote 4 000 000 d'elect * [1+(20% de rebut et reste)] pour 3 votes	12 000 000	183	2 196 000 000	4 392 000	
	1.2.2 Divers autres consommables	-		446 000 000	892 000	
	Pot de colle (1 par bureau de vote, le reste pour la CENA et démembrements)	36 000	500	18 000 000	36 000	
	Stylo Bics (recensement et vote) + utilisation interne	36 000	100	3 600 000	7 200	
	Encreurs (1 par bureau de vote)	32 000	1 000	32 000 000	64 000	
	Encre à tampon (1 par bureau de vote)	32 000	1 000	32 000 000	64 000	
	Encre indélébile (1 par bureau de vote)	32 000	2 700	86 400 000	172 800	

Grand format (15env*18000 bureaux de vote) (paquets de 20)	27 000	1 000	27 000 000	54 000
Format moyen (paquet de 20)	4 000	500	2 000 000	4 000
Petit format (paquet de 20)	4 000	300	1 200 000	2 400
Feuilles de dépouillement (12u/bureau de vote *18000)	432 000	60	25 920 000	51 840
Procès verbal du déroulement du scrutin (12u/ bureau de vote*18000)	432 000	60	25 920 000	51 840
Feuilles de décharge (4 par bureau de vote)	144 000	60	8 640 000	17 280
Bracelets élastiques (paquet de 100)	16 000	250	4 000 000	8 000
Scotch (1 par bureau de vote)	36 000	300	10 800 000	21 600
Dissolvant (1 par bureau de vote)	36 000	700	25 200 000	50 400
Coton; sachet de 200g (1 rouleau par bureau de vote)	36 000	350	12 600 000	25 200
Cachet CENA (1/bureau de vote, le reste pour la CENA et démembrement)	36 000	1 000	36 000 000	72 000
Procès verbal ouverture et clôture du scrutin (12 par bureau de vote*18000)	432 000	60	25 920 000	51 840
Papier fort	2 000	2 500	5 000 000	10 000
Papier Repro	10 000	2 500	25 000 000	50 000
Badges CENA CED CEC CEA (personnels) + presse	4 000	600	2 400 000	4 800
Clé USB 2,0Go (2 par membre de la CENA)	100	20 000	2 000 000	4 000
CD ROM	2 000	300	600 000	1 200
Lait (10 boîte/manœuvre/mois*100 manœuvres *3m)	6 000	300	1 800 000	3 600
Travaux de réfection (Forfait)	-	-	-	-
Ficelle (1ficelle par bureau de vote)	32 000	1 000	32 000 000	64 000
1.3 Appui aux démembrements de la CENA			303 530 000	7%
1.3.1 Appui au fonctionnement des CED (6 départements)			33 800 000	67 600
Dotation pour fonctionnement CED (3 mois)	1	15 000 000	15 000 000	30 000
Produits d'entretien	1	5 000 000	5 000 000	10 000

	Electricité et eau (100 000/mx12x3m)		1	1 800 000	1 800 000	3 600
	Fournitures et autres consommables		2	6 000 000	12 000 000	24 000
	1.3.2 Appui au fonctionnement des CEC (77 Communes)				79 070 000	158 140
	Carburant (15 000 f/mx2mx2p)		2	10 395 000	20 790 000	41 580
	Eau et électricité		2	1 540 000	3 080 000	6 160
	Communication		2	5 000 000	10 000 000	20 000
	Location CEC (50000x77)		2	3 850 000	7 700 000	15 400
	Fournitures et autres consommables		2	18 750 000	37 500 000	75 000
	1.3.3 Appui au fonctionnement des CEA (546 arrondissements)				190 660 000	381 320
	Carburant (15 000 f/moisx2x3822)		2	57 330 000	114 660 000	229 320
	Eau et électricité		2	4 000 000	8 000 000	16 000
	Communication (5 000f/mx2mx546p)		2	5 460 000	10 920 000	21 840
	Baux pr CEA (2mx546x20 000)		2	21 840 000	43 680 000	87 360
	Procès-verbaux de constatation (par CEA)		2	1 000 000	2 000 000	4 000
	Fournitures et autres consommables		2	5 700 000	11 400 000	22 800
	2 COMPOSANTE 2 : APPUI A LA COUR CONSTITUTIONNELLE				220 000 000	440 000
						5%
2.1	Recrutement et formation du personnel temporaire pour les deux tours du scrutin présidentiel (voir détail projet 06/CC en annexe)		2 000	110 000	220 000 000	440 000
3	UNITE DE GESTION DE PROJET (UGP)				428 070 593	656 141
						10%
	CONSEILLER TECHNIQUE PRINCIPAL		6	8 538 350	51 230 100	102 460
	EXPERT ADMINISTRATION & FINANCES		6	7 830 000	46 980 000	93 960
	EXPERT EN LOGISTIQUE		6	7 830 000	46 980 000	93 960
	EXPERT REPORTING ET VISIBILITE		6	1 176 000	7 056 000	14 112

CONSULTANTS	2	10 000 000	20 000 000	40 000	
VOLONTAIRES DES NU (80 VNU pendant six mois)	480	382 000	183 360 000	366 720	
ASSISTANT ADMINISTRATIF	6	1 092 235	6 553 410	13 107	
ASSISTANT	6	768 610	4 611 660	9 223	
CHAUFFEURS	30	336 500	10 095 000	20 190	
ENTRETIEN VEHICULES	6	1 599 975	9 599 850	19 200	
MATERIEL DE BUREAU	6	1 599 975	9 599 850	19 200	
VOYAGES	2	7 500 000	15 000 000	30 000	
APPUI DE LA TASK FORCE CE-PNUJ	1	5 000 000	5 000 000	10 000	
AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	6	2 001 000	12 004 723	24 009	
SOUS-TOTAL				8 195 769	
Frais de gestion du Projet (7%)				573 704	6%
COUT GLOBAL DU PROJET D'APPUI AUX SÉLECTIONS 2011				8 769 473	100%